HAZEBROUCK

Les Sœurs-Noires. — Le conseil municipal a été appelé à donner son avis sur la demande en autorisation formée par la congrégation des Sœurs-Noires, conformément à la nouvelle loi sur les associations.

Nous reproduisons ci-dessous le procès-verbal de la délibération qui est intervenue à ce sujet.

M. le Maire soumet au conseil une lettre de M. le Sous-Préfet lui transmettant une demande formée par la Congrégation des Sœurs Augustines dites Sœurs-Noires, dont le maison mère est à Bailleul, en vue d'obtenir l'autorisation prévue par l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901 pour leur établissement situé à Hazebrouck.

En communiquant le dossier joint à la lettre de M. le Sous-Préfet, il rappelle sommairement les nombreux services rendus à la population par les sœurs gardes-malades depuis l'année 1876, date de leur installation dans l'immeuble mis à leur disposition rue du Quai par M. Edouard Vandewalle.

M. le Maire dit que le concours des Sœurs Noires est toujours assuré non seulement aux particuliers mais aussi aux établissements charitables qui, diverses reprises, à raison de l'insuffisance du personnel, ont fait appel au dévoûment de cette communauté pour soigner notamment les malades atteints de la fièvre typhoïde.

Il invite ensuite le Conseil à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Considérant que la Communauté des Sœurs Augustines dites Sœurs Noires, qui a pour objet le soin et la garde des malades à domicile, n'a cessé de rendre des services très appréciables à la population depuis 1876, date de sa fondation.

Constate tout d'abord que cette communauté a rempli sa mission charitable avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges et de reconnaissance.

En conséquence déclare donner à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation qu'elle a formulée.

DUNKERQUE
Conseil municipal

Séance du 27 décembre

Voici les principales affaires venues en discussion :

Chauffage des établissements municipaux. — Le maire est autorisé à procéder à l'adjudication de combustibles de toute nature à utiliser pendant une année à partir du 1er février 1902.

Dégrèvement des boissons hygiéniques. — Le Conseil autorise la restitution des sommes peu importantes qui ont été versées à la recette municipale par certains redevables de licences municipales, cette taxe ayant été supprimée par une récente délibération.

Travaux municipaux. — Comme suite à la réception des travaux d'entretien des propriétés communales, les décomptes des entrepreneurs sont arrêtés définitivement ainsi qu'il suit :

Maçonnerie, M. Jannin-Cordier, 4.706 fr. 20; plafonnage, M. Bonne, 1187 fr.; menuiserie, M. Pau Madelaine, 1.507 fr.; ferronnerie, M. Henri Provoost, 447 fr. 50; plomberie, M. Jannin, 110 fr.; peinture, M. Verhoeven, 1.296 fr.; plafonnage des écoles, M. Bonne, 1.063 fr.; poêlerie M. Provoost, 650 fr.

Loi sur les associations. — Deux demandes d'autorisation ont été adressées à M. le Ministre de l'Intérieur par la congrégation des dames de Louvencourt pour leur établissement de la rue Alexandre III et par la congrégation des Sœurs de la Providence pour leurs trois établissements de Dunkerque (rue de la Panne, rue du Sud et rue de la Paix).

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'admission de ces deux demandes.

Nouvel Hôtel-de-Ville. — La réception du tableau de M. Eugène Chigot, ayant été effectuée à titre définitif, le paiement du solde, 1.200 francs, est autorisé.

Un vol peu banal. — Des malfaiteurs ont enlevé le canon d'alarme qui se trouvait près du sémaphore et qui servait à signaler les sinistres.

On suppose qu'il a fallu au moins quatre personnes pour dérober cet engin, qui ne peut servir à rien à ceux qui l'ont volé, on ne sait pour quelle raison.

Mouvement du Port de Dunkerque

Entrées du 26 décembre

Whitstable, sl. ang. Sea-Salter, 29, Luckhurst, huîtres. Debaecker.

du 29

Nantes, v. Aulne, 47, c. Lebœuf, div. Leroy.
B.-Ayres, v. Carolina, 2136, Candillon, div. Durrieu.
B.-Ayres, v. esp. Durango, 1963, Guintana, div. Debaecker.

Sorties du 26 décembre

Rotterdam, v. Amiral-Lhermite, 67, Joncquin, div. Debaecker.

du 29

Boulogne, v. Nord, 547, c. Vanhille, div. Demen.

Etat-Civil de Dunkerque

Publication de mariages. — Alfred Macrez, 20 ans, journalier, et Marthe Greenhill, 19 ans, Le mariage à St-Pol-sur-mer. — Louis Dubouchet, majeur, relieur, et Marguerite Baelen-majeure. Le mariage à Malo-les-Bains. — Edmond Duquennoy, 22 ans, soldat au 110e d'infanterie et Blanche Derudder, 19 ans, Le mariage à Lille (Nord). — Emile Macaré, 24 ans, plafonneur et Mathilde Treels, 27 ans. Le mariage à Lille (Nord). — Désiré Carolus, 34 ans, journalier rue du Moulin-à-Poudre, 18, et Gabrielle Hébert, 21 ans, même rue. — Pierre Bavière, 20 ans, marin, et Adèle Candelier, 21 ans. Le mariage à Saint-Pol-sur-mer (Nord). Arthur Œuvret, 38 ans, laitier, et Marie Vanbecelaere, 30 ans. Le mariage à Bierne (Nord).

MALO-LES-BAINS. — Distribution de secours. — A l'occasion des fêtes de Noël la Conférence de Saint-Vincent de Paul, réunie au presbytère, a fait une abondante distribution de secours consistant en couvertures, cachenez, jupons, chemises, bérets, capelines, tricots, etc. Les mères de famille, touchées de tant de générosité, remercient bien vivement leurs bienfaiteurs et le Dieu de la Crèche qui s'est fait pauvre pour faire aimer les pauvres.

Etat-Civil de Valenciennes
du 20 au 27 décembre

Naissances. — Henri Joly, rue de l'Escaut. — Lucienne-Madeleine Rubin, 21, rue du Petit-Fossart. — Anatole Bourguell, rue de la Barre. — Mathilde-Angèle Lambin, avenue de la Tourelle. — Marie-Augustine Richard, Maréchal-Ferrant. — Gaston-Paul Lecocq, 65, rue de Lille. — Marie-Marguerite Apicella, 10, rue des Porchelets. — Emile-Henri Bandebon, 4, rue de la Digue. — Emilie Delhaye, 23, rue Saint-Jacques.

Marianne-Lucie Mancourt, 3, rue des Hôts. — Georges Deudon, 35, rue de la Barre. — François Morage, 4, rue de la Barre. — André-Edouard Servais, 74, rue Saudeur. — Georges Deudon, rue de l'Hôtel-Dieu. — Fernande Marisal, 87, rue Gambetta. — Florimond Joly, rue de l'Escaut. — Andréa-Euphrasie Surgeon, 18, rue Notre-Dame. — Georges-Robert Lernould, rue de l'Hôtel-Dieu.

Mariages. — Alfred-Antoine Derveaux et Elise Polez. — Achille Marie-Dieudonné Ricq et Rosa Wallerand. — Charles Massart et Marie Lemichez. — Arthur-Alfred Reja et Marie-Louise Dubois. — Eugène-Louis Danhiez et Alix-Françoise-Marie Temmerman. — Alfred-Honoré Facon et Ursule Dupont. — Henri Portois et Marie Bernard.

Décès. — Henri Dhap, 58 ans, négociant, 127, rue du Quesnoy. — Marie Beatz, 17 ans, rue de l'Hôtel-Dieu. — Henri-Simon Rodrigue, 60 ans, marchand de chevaux, rue des Glatignies. — Delphine-Joseph-Eulalie Dubois, 87 ans, sans profession, célibataire, 3, rue du Grand-Fossart. — Joséphine Stievenard, 69 ans, sans profession, avenue Saint-Roch, 41, veuve de Désiré Brouillard. — Virginie Moreau, 71 ans, sans profession, épouse de François Frelon, Marché-aux-Poissons. — Edmond Henneton, 38 ans, journalier, rue de l'Hôtel-Dieu.

Clarisse Dusart, 57 ans, journalière, épouse de Félix Déjardin, 8, rue Gambetta. — Emile Cartier, 10 mois, 13, rue Percepain. — Marie-Louise Hourdequin, 2 ans, rue de l'Hôtel-Dieu. — Gustave Couvez, 26 ans, foreur, route d'Aubry. — Olga Froissart, 7 semaines, rue du faubourg de Paris. — Gaston Baudry, 11 mois, rue Derrière-la-Tour, 14. — Joseph Romby, 66 ans, sans profession, rue de l'Hôtel-Dieu. — Rachel Dervaux, 12 ans, rue de l'Hôtel-Dieu. — Marcelle Thon, 1 mois, 9, cité Lebrun.

CAMBRAI

Comment le Conseil municipal de Cambrai entend la liberté. — Les Sœurs de Ste-Anne — *congrégation déjà autorisée* — dont le siège est à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire), possèdent un établissement à Saint-Druon, faubourg de Cambrai, pour lequel elles demandent l'autorisation prévue par les articles 13 et 18 de la loi du 1er juillet dernier.

Cet établissement compte 12 religieuses et comprend : 1° un orphelinat, où, selon les conditions testamentaires de M. le chanoine Desmaret, donateur de l'immeuble, 20 orphelins de la ville et des environs doivent être élevés gratuitement; 2° un pensionnat mixte où se trouvent environ 80 enfants dont 60 seulement payent une pension qui varie de 200 à 300 fr. par an; 3° enfin une école maternelle fréquentée par 25 enfants.

M. Chappeau, rapporteur, dit que la commission aurait donné un avis favorable si l'Association n'avait qu'un but purement charitable, mais puisqu'elle s'occupe en même temps d'enseignement, il propose au conseil d'émettre un avis défavorable : ce qui fut fait à l'unanimité moins deux voix !

Après cet exploit nos édiles viendront encore se targuer de tolérance !...

Chapelle du Grand-Séminaire. — Adoration du St-Sacrement, le 1er janvier. — A 6 h., messe basse avec chants; à 7 h., messe basse; à 10 h., messe solennelle; à 4 h. vêpres, sermon et salut.

GAZETTE du NORD

— En quelques jours d'une maladie qui, presqu'aussitôt, s'est déclarée dangereuse, a été ravi à l'affection des siens M. Louis Chuffart, boulanger à Quesnoy-sur-Deûle, président de la Société de secours mutuels *la Fraternelle*.

M. Chuffart meurt à l'âge de quarante-cinq ans, laissant une veuve et une nombreuse famille, dont on devine l'extrême désolation. Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs et offrons à tous ses proches, particulièrement à M. Chuffart, vicaire à Haubourdin, son frère, nos plus sincères condoléances.

— Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Emile Clabaut, décédé inopinément à Marquillies.

A Douai, puis à Lille où il avait passé la plus grande partie de sa vie, le défunt laissera un souvenir inoubliable. Toutes les belles causes, toutes les œuvres, depuis les Facultés catholiques de Lille jusqu'aux cercles ouvriers trouvèrent en lui un organisateur fécond, un homme de dévouement exemplaire. C'était un homme juste dans toute la force du terme et sa mort laissera d'unanimes regrets.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. Bernard, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Mouvaux (Saint-Germain).

Pardessus sur mesure. F'ed. Gte Anglaise, Lille, 9, Grande-Place

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 28 décembre

Présidence de M. Séa, vice-président.

Un accident mortel de voiture

Oscar Delbrayelle, cocher de place à Lille, est poursuivi pour homicide par imprudence. Le 17 novembre, vers 10 heures du soir, cet homme passait, conduisant sa voiture, quand, arrivant au tournant de la rue de Paris et de la rue Pierre-Legrand, il tomba droit sur un groupe de plusieurs personnes qui, tranquillement, attendaient le tramway. L'une de ces personnes, M. Charles Balin, fitier, fut renversée par le cheval et le flacre lui passa sur le corps. Les blessures qu'avait reçues le malheureux étaient mortelles et il ne tarda pas à expirer.

Delbrayelle allait au trot en tournant, or, un arrêté municipal, bien prudent, prescrit de marcher au pas à l'angle des rues. En plus, le cocher était « gai », ce qui, dit le jugement, le rendait inapte à conduire en toute sûreté de main. Il faut ajouter que, aussitôt l'accident, il a fouetté son cheval et cherché à prendre la fuite, malgré les appels des assistants; on a eu beaucoup de peine à le rattraper.

Delbrayelle n'a jamais été condamné, il est bien noté, et Me Reuflet, son avocat, insiste surtout pour obtenir l'application de la loi Bérenger. Mme veuve Balin, de son côté, se porte partie civile, réclamant 5.000 francs de dommages-intérêts pour la mort de son mari.

Le tribunal condamne Oscar Delbrayelle en 10 jours de prison, qu'il sera obligé de subir, car la loi Bérenger est refusée; il devra en outre payer à Mme veuve Balin, 3.000 francs de dommages-intérêts.

Avis aux cochers et autres conducteurs de véhicules, qui, avec la jurisprudence sévère du tribunal, ont intérêt à se montrer prudents et circonspects!

Encore un accident de voiture

Auguste Boone, charretier, au service des Amidonneries de France, à Marquette, conduisait à toute vitesse — au galop, déclarent les témoins — son camion dans les rues de Lille, le 11 novembre. Passant dans la rue des Sept-Agaches, une fausse manœuvre envoya les brancards dans une vitrine qui fut défoncée. Une dame qui se promenait, Mme veuve Paltyn, couturière, rue Saint-Michel, fut renversée et grièvement blessée.

Auguste Boone, le charretier, est condamné pour blessures par imprudence, à 6 jours de prison.

Un mari brutal

Jean Favier, 27 ans, mineur à Wahagnies, bat comme plâtre sa femme; le 24 novembre, à la suite d'une scène plus violente que les autres, celle-ci se décida à porter plainte. Aujourd'hui, elle a pardonné à son mari, qui n'en est pas moins condamné à dix jours de prison.

Récréation des Gens d'esprit

A cause de la fête de Noël les Œdipes n'ont probablement pas trouvé le temps de répondre à nos derniers problèmes. Le trouveront-ils cette semaine, nonobstant le jour de l'an?

Nous attendrons cependant huit jours pour donner les solutions qui nous parviendront.

UN TRACT ÉLECTORAL

On peut se procurer en nos bureaux, 15, rue d'Angleterre, à Lille, un petit tract électoral, de toute actualité : **Aux urnes, citoyens !!**

16 pages avec des gravures. Prix : l'exemplaire, 0 f. 05; les 10, 0 f. 30, par poste 0 f. 35; le cent, 2 fr. 50, par poste 3 fr.; le mille, 15 fr., et 16 fr. 50 par colis postal à domicile.

Il faut faire l'éducation de l'électeur, si nous voulons avoir de bonnes élections. Il est temps de s'y mettre.

Réclamer en nos bureaux cette brochure N° 1 *Aux urnes, citoyens!*

Macarons croquants. — Biscottes de Bruxelles. — Croquettes de chocolat.

Bon an ! chères Ménagères. Que vous souhaiter surtout ?... Ma foi, tout Marmiton que je suis... je suis terriblement embarrassé... *la réalisation de tous vos désirs*, comme on dit dans nos campagnes, *et... l'paradis pour ce n'éternité*. Un point, c'est tout... Pas trop mal mon compliment... (Je vous ai déjà dit n'est-ce pas que j'était un tantinet... orgueilleux) ? Et maintenant, passons aux étrennes que... vous vous confectionnerez vous-mêmes...

***

Macarons croquants. — Préparez 100 grammes d'amandes mondées et bien essuyées dans une serviette; pranez deux cents grammes de sucre pilé. Pilez les amandes et ajoutez-y un blanc d'œuf. Quand les amandes sont réduites en pâte, mettez un second blanc d'œuf et le sucre. Continuez à piler pour bien mélanger et avoir une pâte qui ne s'étende pas quand vous la partagerez pour faire les macarons.

Prenez de la pâte et faites-en de petits tas, gros comme une noisette, à côté les uns des autres, sur une feuille de papier. Faites cuire au four très peu chaud et fermé, si possible.

Les macarons étant cuits, vous retournez le papier et le mouillez ; les macarons s'enlèveront alors très facilement.

N. B. — On peut monder les amandes en les mettant à l'eau froide la veille du jour ou l'on doit les employer; l'amande conserve mieux son goût et ne tourne pas en huile quand on la pile.

***

Biscottes de Bruxelles. — Mettez dans une terrine : deux cents grammes de farine, cent grammes de sucre en poudre, cinquante grammes de beurre frais fondu avec *un peu* de lait, trois œufs entiers, un peu de vanille hachée avec du sucre. Remuez-le tout avec une cuillère de bois. Si la pâte était trop molle pour être travaillée à la main, vous y ajouteriez un peu de sucre et de farine. Mettez la pâte sur la table. Pétrissez-là... (la pâte), jusqu'à ce qu'elle ait acquis assez de corps pour que l'on puisse en faire de petits pains longs de cinq à six centimètres et larges de deux.

Placez-les sur une platine, frottez-les avec un pinceau trempé dans de l'œuf battu, ou dans un peu d'eau sucrée; fendez-les avec un couteau dans le sens de la longueur; mettez-les au *four, faites les prendre* couleur.

On peut, au lieu de vanille, employer tout autre arôme tel que : écorce d'orange ou de citron, fleur d'oranger, etc.

***

Croquettes de chocolat. — Faire un mélange de : cinq cents grammes de sucre avec sept blancs d'œufs battus en neige, cent vingt-cinq grammes de chocolat rapé et cinq cents grammes d'amandes douces également rapées. Le mélange étant bien opéré, vous en faites de petites boulettes que vous enfoncez dans de petites formes, pour les mettre ensuite sur une tôle saupoudrée de sucre. Faites cuire au four à une chaleur modérée.

MARMITON.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

LOUIS-ALEXANDRE-JOSEPH

CHUFFART

Boulanger, Président de la Société de Secours-Mutuels *la Fraternelle*, décédé à Quesnoy-sur-Deûle, le 27 décembre 1901, à l'âge de quarante-cinq ans, muni des Sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service de 1re classe qui auront lieu le mardi 31 dudit mois, à dix heures, en l'église de Quesnoy-sur-Deûle, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville, pour y être inhumé.

(Les Matines et Laudes seront chantées le même jour, à deux heures et demie.)

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, n° 40.

Les Confréries de la Sainte-Vierge et du Saint-Sacrement feront chanter des Obits, dans ladite église les mercredis 15 et 22 janvier 1902, à six heures. 30,31j.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

FRANÇOIS-ÉMILE-CHARLES-JOSEPH

CLABAUT

Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, Membre du Tiers-Ordre de St-François d'Assise, décédé à Marquillies, le 27 décembre 1901, dans sa soixante et unième année, muni des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mardi 31 dudit mois, à onze heures, en l'église de Marquillies, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

(Les Matines et Laudes seront chantées la veille, à quatre heures.)

L'assemblée à la maison mortuaire, à dix heures et demie.

Un Obit solennel sera chanté au Maître-Autel de ladite église, le mardi 14 janvier 1902, à onze heures.

Des voitures stationneront à la gare de Marquillies, à l'arrivée du train, qui part de Lille à 9 h. 15. 30,31.

BIBLIOGRAPHIE

Pour nos malades. — Nous sommes heureux de signaler particulièrement à nos lecteurs un excellent petit ouvrage que vient de publier M. l'abbé Lefebvre, curé de Wimille (P.-de-C.), bien connu des nombreux baigneurs de notre région, qui vont passer la saison d'été à Wimereux. Son titre est « Pour nos malades »; rempli de bonnes et utiles remarques, ce livre vient à son heure. De nos jours, il y a comme un parti pris, non seulement parmi les incrédules, mais aussi parmi les indifférents, d'écarter la religion du lit des malades. Il est bon de rappeler aux chrétiens leurs devoirs à l'égard de ceux qui souffrent; c'est ce qu'a fort bien fait M. l'abbé Lefebvre. Il combat, par d'excellentes raisons, l'insouciance religieuse des personnes qui soignent les malades, réfute les prétextes qu'elles mettent en avant pour éloigner le prêtre, indique les moyens qu'elles doivent employer, tout en observant les règles de la prudence, pour introduire le ministre de Dieu au chevet des mourants. Cet opuscule, qui s'adresse à tout le monde, devrait être répandu dans les milieux populaires, où, hélas! la foi baisse de plus en plus; il serait à désirer qu'il fût fréquemment donné, à titre de récompense, dans les écoles et dans les catéchismes.

Ce petit livre se vend à Lille au prix de 20 centimes l'exemplaire, à la Maison de la Bonne Presse, rue des Poissonceaux, et chez M. Bergès, libraire.

REVUES

Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement. — (Mensuel). — Bureau : 35, rue de Grenelle, Paris. — 15 fr. par an.

Sommaire du 15 Décembre. — Communications de la société : Les Mutualités scolaires. — La loi du 1er juillet 1901 et les écoles, Paul Bonnet. — L'usage à faire du titre 1er de la loi du 1er juillet 1901. — L'état mère de famille : Les Sévriennes (2e article), L. Lescœur. — Une enquête sur le Décalogue, J. G. — Bulletin judiciaire : Cour d'appel de Rouen : Arrêt du 21 juin 1901. A. Cœlier.

La Revue du Monde Catholique, bi-mensuelle, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Abonnements : France, 25 fr. par an.

Sommaire du 15 Décembre 1901. — L'Abomination de la Désolation. — Lettre aux évêques de France : Mgr Justin Fèvre. — Seconde réponse à la « Revue chrétienne » : Y... — L'Obéissance et le Pouvoir. 1re Conférence : L'obéissance apprend à l'homme le temps du commandement : R. P. Constant. — La Compagnie de Jésus devant l'opinion (suite et fin) : Mgr Justin Fèvre. — Les difficultés de mémoire de Bourdaloue et la question des yeux fermés (suite et fin) : Eug. Griselles, S. J. — Les Grèces : Rasse.

L'Education Chrétienne, 76, rue des Saints-Pères. Abonnements : 6 fr.; avec le Supplément bi-mensuel 10 fr.

Sommaire du 21 décembre. — Education; pédagogie : Les Beaux-Arts et l'Education. Fête de la Sainte-Cécile au pensionnat des Frères de Passy. — Revue : Les écoles françaises d'Orient. — Davantage de lectures, moins de dictées. — Enseignement. Exercices scolaires : Religion, le Sacrement de Confirmation, P. Post. — Grammaire et orthographe, J. R. et Delacroix. — Arithmétique, G. Bovier-Lapierre. — Composition française : Sujets et développements.

Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, bi-mensuelle. Abonnements : un an, 25 fr.; six mois, 13 fr. Victor Retaux, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du 20 Décembre 1901. — Faux témoins contre les Missionnaires : *a.* Les Missionnaires du Tcheli Sud-Est, par Joseph Desmarquest; *b.* La *Revue blanche* et les Missionnaires en Chine, par Jérôme Tobar. — Le Théâtre, école du peuple au XVIIe siècle, par Victor Delaporte. — La Science française en Russie au XVIIIe siècle; Astronomes et Missionnaires, d'après des documents inédits, par Joseph Brucker. — La Belgique économique, par Paul Fredot. — Choses de l'enseignement et de l'éducation, par Joseph Burnichon. — L'Imitation de l'Enfant Jésus, par Henri Bremond. — Ces Messieurs, par Pierre Suau. — Livres d'Etrennes.

La Revue Mame, paraissant tous les dimanches. Le numéro, 15 centimes; abonnements, France et Algérie, 8 francs par an; étranger, 11 fr. 50. — 103, boulevard Saint-Germain, Paris.

Sommaire du 22 Décembre 1901. — Le reportage pittoresque : Le rebouteur, Charles Géniaux. — Causerie, Edouard Trogan. — Les jouets de l'année, Léo Claretie — Chronique littéraire, Henri Guerlin. — Pour les Boers : Ballade de Noël pour les petits enfants d'Europe, Edmond Rostand. — Une veillée de Noël à Bethléem, Marcel Monmarché. — Fille de preux (suite), par Jean Guétary.

Sommaire du 29 Décembre 1901. — La Garde, Maurice Barrès. — Petits poèmes à dire : Dans la grand'hune, Théodore Botrel. — Rocamadour (suite), Henri Guerlin. — Paranton, Georges Beaume. — Fille de preux (suite), Jean Guétary. — Çà et là. — Un trésor dans les ruines (suite), Charles Foley.

La Réforme Économique, 42, rue du Louvre, Paris. Abonnements : Un an 30 fr. Rédaction-administration, 42, rue du Louvre, Paris.

Sommaire du 22 décembre 1901. — Paris et ses taxes de remplacement, E. Touron. — La Conférence de Bruxelles. — P. Sinceny. — Les Primes d'exportation en Allemagne, T. Lalouvet. — Deuxième Conquête, R. Vallier. — Les Propos de M. Millerand, Ch. Georgeot. — Le Projet de Tarif douanier allemand, D. Aubry. — La Convention Franco-Américaine jugée par la Chambre de commerce française de New-York, Ch. G. — Revue de la semaine, G. Fleurey.

Revue Catholique des Institutions et du droit, par une société de Jurisconsultes et de publicistes, 30, rue Bonaparte, Paris. Abonnements : France, 12 fr. par an. Union postale, 13 fr. 50.

Sommaire de Décembre 1901. — L'impôt progressif au point de vue de la propriété, p. 481 — Observations de M. Hubert-Valleroux sur le rapport de M. Rambaud, p. 497. — De l'excès des impôts et de ses conséquences économiques et sociales, p. 499. — L'esclavage futur, observations présentées par M. Hubert-Valleroux sur le rapport de M. de Fromont de Bouaille, p. 514. — La situation budgétaire (1876-1901), p. 524. — La loi du 1er juillet 1901 sur les Associations et les Congrégations.

Le Journal des Sciences Médicales de Lille, par un groupe de professeurs de la Faculté libre de Médecine et de Pharmacie, 56, rue du Port, à Lille. — Abonnement : 10 fr. par an.

Sommaire du 21 Décembre 1901. — Le lymphadénome tuberculeux, par M. le Dr Duret (suite et fin). — Pleurésie purulente, pleurotomie, mort, par M. Guilluy. — Société des Sciences médicales de Lille : Séance du 27 novembre 1901.

TOUX SIMPLE CATARRHE COQUELUCHE
Sirop national inscrit du DEHARBEURE
Pharmacie A. Dehaut, 3, rue Thiers, Lille

Si VOUS VOULEZ
Manger avec appétit,
Réconforter votre sang,
Combattre l'Anémie avec succès,
Boire une consommation agréable,
prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de RANYULS-TRILLES, *quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins* aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés et les bons Etablissements
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons

Employez pour vos cheveux la SOYEUSE GOBERT. Elle procure les avantages suivants, ce qui explique la faveur avec laquelle elle est accueillie partout :
1° Elle prévient et arrête la chute des cheveux; 2° Elle les empêche de blanchir; 3° Elle fait disparaître les pellicules. *LILLE, 26, rue Esquermoise.*

Comptoir Scientifique du Nord
32, Rue Faidherbe (anc. rue de la Gare) *à Lille*
Jumelles, Longues-Vues, Lunettes
Pince-Nez, etc.
Exécution des ordonnances de MM. les Oculistes
La Maison se charge de toutes les réparations

LES COCHERS POLIS !
« Les cochers devront désormais surveiller leur vocabulaire ». — Telles sont les paroles de M. Lépine, préfet de police. De là une levée de fouets et un meeting salle Wagram où, après bien des paroles inutiles, un cocher-poète résume ainsi la situation :
Les cochers, ministre détoire,
Devront être polis. Ainsi veut le décret.
Ils le seraient déjà tous, si comme pourboire
On leur offrait un bon Quinquina Dubonnet.

APRÈS LA GRIPPE.
La fillette toussait et était toujours malade.

Voici le cas d'une petite fille qui était réduite au plus déplorable état de santé. Lisez ce que les parents en disaient :

St-Christophe-en-Bouchérie, 30 mars 1901.

Messieurs, Notre petite fille ayant pris la grippe était toujours malade. Toussant et éternuant continuellement, elle nous dor-

Yvonne HARDY

nait bien des ennuis; elle était si fragile que nous ne pouvions, même avec mille précautions, la sortir au grand air. Ajoutez à cela une dyspepsie très prononcée, puisque souvent même elle ne digérait pas mon lait. Tous les remèdes, et ils étaient nombreux, restaient sans effet; je me suis alors décidée à employer l'Emulsion Scott, et comme notre fillette la prenait facilement, je continuai à lui en faire absorber trois fois par jour; l'effet produit chez notre petite Yvonne fut presque miraculeux. Elle ne tousse plus, digère et dort bien. Cet heureux changement est dû à votre généreuse composition; vous avez rendu la vie à notre fille; nous vous en sommes bien reconnaissants. Mme Hardy.

L'Emulsion Scott est le meilleur remède au monde pour toutes les conditions d'épuisement de l'organisme humain, soit chez l'enfant, soit chez l'adulte. Elle a des propriétés particulières qu'en ne peut trouver dans aucune autre préparation, et c'est pourquoi il est de toute importance que vous achetiez seulement la préparation authentique. Vous pouvez reconnaître la véritable Emulsion Scott à notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule. Cette marque de fabrique s'est répandue d'elle-même par tout le monde et elle indique le seul remède pour obtenir les plus remarquables guérisons de toutes les formes de maladies. N'hésitez pas à refuser toutes préparations d'origine douteuse, car elles ne produiraient jamais d'aussi bons résultats que la véritable Emulsion Scott.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

CRÉDIT LYONNAIS
Fondé en 1863
CAPITAL : 250 MILLIONS DE FRANCS
Réserves : 100 Millions de Francs
Agence de LILLE, rue Nationale, 26
avec Agences à DOUAI, CAMBRAI, ARMENTIÈRES et CAUDRY
ORDRES DE BOURSE
exécutables en France et à l'Etranger
BOURSE DE LILLE
Un guichet spéc. est chargé d'ordres sur toute Bourse de Lille
Avances de Fonds sur tous Titres
DEPOTS DE TITRES
PAIEMENT A VUE DE TOUS COUPONS
Délivrance de Chèques (France et Etranger)
LOCATION DE COFFRES-FORTS
compartiments à partir de 5 fr. par mois

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE
de Canteleu-Lille
Docteur J. SALMON, Directeur

Traitement rationnel et trophique, par une méthode non sanglante, des affections articulaires, osseuses, musculaires et nerveuses — aiguës ou chroniques —, et en particulier des luxations congénitales de la hanche, coxalgies et coxopathies diverses. Luxations, entorses, fractures et leurs conséquences, telles que raideurs, périarthrites, ankyloses fibreuses. Arthrites rhumatismales ou autres. Pieds-bots. Déviations de la taille (scoliose, cyphose, Mal de Pott).

Consultations gratuites le mardi et le samedi, de 10 heures à midi, pour les malades munis d'une attestation régulière d'indigence.

CONSEIL D'HYGIÈNE

Par les temps frais et brumeux, nous conseillons de prendre avant chaque repas un verre de Goudron Guyot; apéritif par excellence, c'est un moyen efficace pour éviter l'influenza, rhumes, bronchites et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger la vraie marque à cause des nombreuses imitations. Maison de vente, 2, rue du Dragon, Paris.

ASTHMATIQUES

Le Dr Cléry a été innovateur du traitement des asthmes, suffocations et toux, par les fumigations d'une poudre.

La poudre Cléry est la véritable poudre antiasthmatique.

Sa renommée est consacrée par des appréciations flatteuses du corps médical, et elle est confirmée par les décisions décernées des Expositions qui est décerné à ce souverain remède les plus hautes récompenses.

Cette poudre se trouve chez tous les pharmaciens du monde.

On peut en obtenir directement gratis une boîte d'essai en écrivant à Cléry fils, pharmacien, Marseille.

FEUILLETON N° 112

MOUSQUETAIRE !

Par Noël GAULOIS

— Le diable sait ce que font Aramis et Porthos. Depuis quelque temps on ne les voit, non plus que vous et Fustange.

— Oh ! Fustange, vous le trouverez sûrement à Lambeth...

— Je ne puis pourtant pas le faire prévenir là.

— Il est donc des vôtres ?

— Depuis hier.... Il a appris par une indiscrétion que nous nous apprêtions à gagner Exeter et s'est montré fort dépité qu'on ne l'eût pas mis dans le complot. Il brûle du désir de combattre aux côtés de son futur beau-frère.

— L'heure en viendra... Je compte bien que vous ne lui ferez pas connaître le moment de votre départ.

— Vous voulez donc que je me fasse un ennemi mortel.

— Si vous le prévenez, milady Cheasebery connaîtra vos préparatifs et ils deviendront inutiles, sinon dangereux, car Leicester sera mis au courant sur l'heure.

— Allons, je ne lui dirai rien, mais ce sera un bon soldat de moins.

— Essayez de la saisir à la dernière minute, quand il n'aura plus le temps de courir à Lambeth... C'est le plus simple.

— Et le moins praticable. Il ne faut pas espérer qu'il partira sans revoir cette femme dont il est amoureux fou !

— Enfin, agissez comme il vous plaira, mais songez qu'une indiscrétion ne perdrait pas que vous seul...

— Comptez sur moi...

D'Artagnan attendit avec plus de patience qu'il convint à Porthos et Aramis de se montrer. Athos, de son côté, prenait toutes les dispositions nécessaires pour amener l'exécution du plan qu'il venait de concerter.

La plupart des gentilshommes français décidés à joindre l'armée royale étaient restés à Somerset-House pour être prêts à toute alerte. Athos réunit les dix premiers qu'il rencontra.

— Messieurs, leur dit-il, un devoir impérieux nous commande de modifier nos dispositions. En attendant jusqu'à demain pour quitter Londres, nous laissons massacrer une cinquantaine de braves gens dévoués à leur roi et parmi lesquels plusieurs d'entre nous comptent des amis. Nous partirons donc cette nuit. Il est indispensable que les gentilshommes anglais qui sont des nôtres soient avertis que nous avançons notre départ. Partageons-nous la besogne; que chacun de nous passe chez d'eux ou trois d'entre eux et les prévienne : qu'ils soient tous à minuit à notre rendez-vous ordinaire.

On ne perdit pas un temps précieux en questions inutiles. Sans réclamer d'Athos d'autres explications, chacun se dirigea vers un quartier différent de Londres pour porter la communication à ceux qu'elle intéressait.

Parmi les gentilshommes réunis un peu au hasard par Athos se trouvait Mainville, ce cadet aux gardes dont l'attitude dans les conciliabules préliminaires avait produit une si fâcheuse impression. Depuis il avait tenté de l'effacer par des manifestations de zèle parfois maladroites et, ce jour-là, il mit le plus vif empressement à réclamer pour lui la corvée la plus désagréable.

On ne la lui disputa pas et il partit d'un air allègre vers un quartier perdu qu'il paraissait fort bien connaître, car il avançait sans hésitation.

Trois quarts d'heure de marche le menèrent devant la grille d'un petit cottage muré et grillé comme une prison. Entre les murailles et l'habitation s'élevait un épais rideau d'arbres, et quand il eut sonné, il dut bien attendre cinq minutes avant qu'on lui ouvrît. Sans que personne parût, la porte s'entre-bâilla.

Mainville franchit le seuil et derrière lui, comme poussée par une main invisible, la porte se referma.

Il traversa un jardin broussailleux et inculte, gravit un perron de quelques marches, pénétra sous un vestibule, et tournant le bouton d'une porte placée à sa gauche, entra dans une pièce vide.

Il semblait que la maison fût inhabitée. Mainville, à qui les moindres coins paraissaient être familiers, ressentit lui-même cette impression d'abandon. On eût dit quelque demeure dest